

Compte rendu du CTSD 1^{er} degré du 18 février 2013

Le CTSD qui s'est tenu hier à l'Inspection Académique avait pour objet d'étudier le projet de carte scolaire du DASEN pour la rentrée 2013, dans le premier degré public en Ille et Vilaine.

Le Directeur Académique a, dans sa présentation générale, rappelé la spécificité du département qui connaît une très forte croissance démographique depuis 5 ans (2400 à 2500 élèves par an, de la maternelle à la terminale).

A la rentrée 2013, les écoles publiques devront accueillir 934 élèves supplémentaires (279 dans le privé). Sur les 239 emplois accordés à l'académie, 177 sont attribués à l'Ille et Vilaine, dont 62 pour le premier degré.

La dotation est importante, relativement aux dernières années. Pour autant, de l'aveu même du Directeur académique, elle ne permettra que d'accompagner, « d'amortir » la poussée démographique, sans améliorer sensiblement, globalement, les taux d'encadrement. La politique de scolarisation des enfants de moins de trois ans reste inchangée (les objectifs fixés nationalement sont déjà atteints en Bretagne), aucune mesure de renforcement des RASED n'est prise.

La carte scolaire a été élaborée en fonction de trois critères :

- Accueillir les élèves supplémentaires en ouvrant des classes, « en tenant compte des territoires » (RRS, RPI, écoles rurales).
- Tenir compte des publics les plus fragiles.
- « Concevoir et construire une vie scolaire apaisée et éducative » (mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires)

Concernant la priorité donnée aux ouvertures de classes, le SNUDI FO ne peut que l'approuver. L'objectif d'un solde positif de 50 nouvelles classes, rentrée faite, est une bonne nouvelle pour le département. Mais on est loin du compte, tant le retard accumulé ces dernières années est important.

Les représentants des personnels, sont intervenus pour signaler les situations non prises en compte. D'ores et déjà, on constate d'importantes différences entre les prévisions de l'administration et celles des directrices et directeurs d'écoles. Le DASEN a refusé de modifier sa répartition, allant même sur plusieurs cas à l'encontre de ses propres règles, créant ainsi une inégalité de traitement, remettant systématiquement en cause la fiabilité des prévisions des collègues, refusant aussi de voir la réalité de certaines situations

particulières. Il prend la responsabilité de créer les conditions d'une rentrée tendue et conflictuelle.

Publics les plus fragiles

Le DASEN prévoit la création de **deux postes d'enseignants référents** pour faire face à la forte augmentation du nombre d'élèves porteurs de handicap. Ceci entraînera une modification des secteurs d'intervention

Création d'une UPE2A (ex-CLIN), centrée sur l'école Jean Zay à Rennes (dispositif itinérant, sensé apporter une souplesse de fonctionnement, et permettre d'avoir un plus grand nombre de classes d'accueil). Si le dispositif itinérant ne fonctionne pas de façon satisfaisante, le poste pourra être implanté sur l'école J. Zay.

Accueil des moins de trois ans : le DASEN veut engager une réflexion sur l'accueil des moins de trois ans dans les zones d'éducation prioritaire (devant conduire à la rédaction d'un avenant au projet d'école). Les directeurs et directrices des écoles maternelles concernées seront réunis au retour des vacances d'hiver.

Postes surnuméraires (un maître de plus que de classes) : en application de la circulaire ministérielle, le DASEN crée 5 postes, implantés dans des écoles en zone d'éducation prioritaire (sauf Suzanne Lacorre à Saint Jacques de la Lande). Il s'agira de postes profilés. Les missions seront définies localement (une réunion des directeurs est prévue).

Le SNUDI FO approuve la création des postes de référents et d'une UPE2A (mais il faudra évaluer le fonctionnement du dispositif itinérant), mais s'oppose à la création de postes surnuméraires sous la forme proposée (cadrée par la circulaire ministérielle), qui aggrave la territorialisation et la contractualisation, s'oppose à l'ouverture de classes et au renforcement des RASED.

Concernant l'accueil des moins de trois ans, là encore, le SNUDI FO constate que l'application de la circulaire ministérielle va dans le sens d'une territorialisation, et non d'une généralisation. Aucune amélioration pour le département, mais l'exigence de conduire une « réflexion ». Où est le progrès ?

Rythmes scolaires

Un échange assez houleux a eu lieu sur la question. Le Directeur Académique estime que les personnels ont été suffisamment consultés, et semble se prononcer pour un allongement de la pause méridienne.

Les organisations syndicales ont rappelé leurs positions respectives. **Pour la FNEC FP FO, en préalable à toute discussion sur les rythmes, il faut d'urgence prendre en compte les**

revendications des personnels en termes de conditions de travail, de rémunération. Aucune réforme des rythmes scolaires n'est acceptable si elle conduit à un allongement du temps de présence des enseignants, à la mise sous tutelle des collectivités locales d'une partie de leurs missions et de leurs obligations de service, si par une dégradation des conditions d'accueil des élèves, elle conduit à une dégradation des conditions de travail des enseignants (ce qui inclut la baisse des effectifs par classe, le rétablissement et le renforcement des RASED et la suppression de l'aide personnalisée).

PE stagiaires et contractuels

Ce sont 75 stagiaires, titulaires du concours externe qui seront recrutés à la rentrée 2013 (concours 2013-1) et 153 contractuels (concours 2013-2), correspondant à 51 ETP. Ces derniers effectueront 9 heures de service hebdomadaire. Le DASEN attend des directives nationales. Deux pistes sont envisagées : une annualisation du service, permettant la mise en place de stages massés de formation continue, ou les utiliser pour effectuer les quarts de décharge de direction (et rebasculer une partie des TRS sur la brigade de remplacement). Rien n'est arrêté.

Concernant les 95 T1, le dispositif des postes réservés est maintenu.

Au final, la FNEC FP FO, avec la FSU et la CGT, a voté contre la carte scolaire présentée par le DASEN, le SE UNSA et le SGEN CFDT s'abstenant.

La FNEC FP FO juge la dotation insuffisante. Elle n'améliore pas globalement la situation dans les écoles du département. Par ailleurs, elle s'oppose à la mise en œuvre des circulaires relatives à l'accueil des moins de trois ans et au dispositif « un maître de plus que de classes », qui n'améliorent en rien les conditions d'accueil des élèves, sont des éléments de territorialisation de l'école et de contractualisation, s'opposent aux ouvertures de classes et au renforcement des RASED.